



16th Festival International de Photographie "People and Nature" de La Gacilly France

18th CONCOURS INTERNATIONAL

REGLEMENT

1 / Dans le cadre du 16eme Festival international de La Gacilly 2019, « peuples et nature » un concours d'images numériques international est organisé par le Club Photo de La Gacilly, partenaire du Festival

2 / Compétition ouverte à tous.

3 / Règlements sur les droits à l'image et des auteurs selon les règlements FPF, FIAP, PSA, ISF et GPU en vigueur. (Voir en fin de règlement).
Note particulière : Pour participer au concours et enregistrer ses photos, chaque candidat devra cocher une case précisant qu'il a bien pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte. Ne pas répondre à cette exigence empêchera de participer.

4 / Deux sections:

Thème 1 - **Couleur Libre** - SECTION A – Uniquement en couleur (PID color)



Thème 2 – **Nature** - SECTION B – Couleur ou Monochrome, sans présence humaine sur l'image – pas uniquement des photographies de "Vie sauvage". (ND)

5 / Envoi:

- Envoyer des fichiers numériques par internet sur le site du Club photo de La Gacilly, en images **Jpeg 1920X1080 (1080 dans la plus grande dimension verticale)**, poids maxi 2Mo en SRVB. Chaque fichier référencé comme demandé sur la page d'enregistrement en ligne sur le site du festival ou du club et selon les instructions.
- Adresse du site Web du Club photo de La Gacilly :
- <http://www.clubphotolagacilly.com/> -

6 / Nombre d'images :

4 images par auteur, et par section, nombre d'auteurs illimité par club
Identification selon le bordereau ou la page d'enregistrement
nom des fichiers : **Nom_prénom_section (A ou B)_numéro d'ordre 1 à 4 .jpeg**
Pas d'accent, pas d'espace.
Exemple: cambornac_michel_A1.jpg ou cambornac.michel-B2.jpg
Titre de l'image : selon ce qui est reporté sur la page d'enregistrement.

7 / Participation financière :

2 possibilités

- **13 Euros par participant pour une section et 18 Euros pour les 2 sections.**
Dans ce cas vous recevrez un Cdroom avec les images acceptées et le palmares et les listes d'acceptations. Vous recevrez aussi le « special La Gacilly 2018 » de Chasseur d'images / Nat'image
- **10€ par participant pour une section et 15 € pour 2 sections**



Dans ce cas vous pourrez seulement consulter les résultats, les palmares et les photos acceptées en allant sur le site du club de La gacilly (Pas de Cdroom ni catalogue)

Paiement par Paypal (ou par chèque pour la France uniquement)

TOUT ENVOI SANS REGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION ET LES IMAGES NE SERONT PAS JUGEES.

8 / Avoir une adresse électronique pour les notifications et envoi des résultats.

9 / Prix : des médailles et des mentions des institutions de parrainage et des mentions, **PSA, FIAP, ISF, GPU, FPF, ainsi que des livres offerts par les partenaires à tous les prix.**

Grace au partenariat avec les **revues Chasseur d'Images et Nat' Images**, un tiré à part des photos du palmarès sera envoyé à chaque participant ayant pris la première formule de paiement, ainsi qu'une documentation sur le Festival 2019, « Peuple et Nature ».

Un seul prix par auteur sera accordé par contre il sera possible d'obtenir un prix et une ou plusieurs mentions. (voir résultats du concours 2017 sur le site du club).

10 / CALENDRIER :

8 avril 2019 date limite de réception, Minuit GMT

Jury le 14 avril 2019

Notification par Email le 23 avril 2019

Envoi des Cd-rom (si formule 1) et prix : 6 juin 2019

Remise des prix le 8 juin 2019

11 / Catalogue sur CD-rom envoyé à chaque participant si formule 1 et sur site Internet du Club Photo de La Gacilly.

12 / Présentation : 1 séance de projection lors de la remise des prix et projections pendant le festival (juin à septembre). Espace réservé au Concours



13 / Remise officielle des prix le samedi 1 juin 2019 lors de l'inauguration du 16eme festival.

14 / Jury

Theme 1 – Couleur Libre - SECTION A	Theme 2 – Nature - SECTION B
Francis NICOLL EFIAP/p, MFIAP, ESFIAP Belgique	Dorothee SCHÜLLER Belgique
Roseline DUPEUX EFIAP	Jean Claude PAILLE EFIAP
Philippe HARDY (UR22)	Roger JOURDAIN Best of the Best FIAP 2016 and 2017
Sup. Michel CAMBORNAC	Sup. Michel BAILLY

15 / Jugement :

Le jugement se fera par section et par projection à la résolution de 1920X1080 Pixels en sRGB, les photos seront projetées de façon aléatoire à 100% du fichier.

16 / Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser GRATUITEMENT leurs images uniquement pour la projection, la galerie " Concours 2019 " et la promotion du concours et du 16eme Festival Photo de La Gacilly. Des fichiers haute définition seront demandés spécialement.

17 / Contact pour toute question: clubphotolagacilly@gmail.com



CONDITIONS PARTICULIERES :

"En soumettant ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants:

- que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP.

- que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP.

- qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

"Je me déclare expressément d'accord avec les dispositions du règlement FIAP 2014/317 "Conditions de demande de patronage et règlement pour l'organisation de manifestations photographiques internationales" et notamment du chapitre II.2 concernant les règles de participation et la liste rouge"

Reserve : A tout moment, avant pendant ou après le jugement , les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute image ou participant s'ils s'aperçoivent d'un manquement aux conditions de participation.

DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NATURE

La Photographie Nature se restreint à l'utilisation du processus photographique dans le but de décrire l'ensemble des branches de l'histoire naturelle, exception faite de



l'anthropologie et de l'archéologies de telle façon que toute personne bien informée soit à même d'identifier le sujet et de témoigner de l'honnêteté de sa présentation. L'histoire contée par une photographie doit être davantage considérée que la qualité picturale tout en conservant une qualité technique élevée. Les images ne doivent pas contenir des éléments humains excepté lorsque ces éléments humains forment une partie intégrante des sujets naturels, par exemple des effraies ou des cigognes, ou encore lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations décrivant des forces naturelles, par exemple des ouragans ou des raz de marée. Des marqueurs scientifiques ou des colliers émetteurs portés par des animaux sauvages sont recevables. Les photographies de plantes hybrides de création humaine, de plantes cultivées, d'animaux retournés à la nature, d'animaux domestiques ou de spécimens naturalisés ne sont pas acceptées, de même que toute autre forme de manipulation altérant la véracité du témoignage photographique. Aucune technique ajoutant, resituant ou supprimant des éléments picturaux excepté par élagage (cropping) n'est autorisée. Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire de nature ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR (High-Dynamic Range), le focus-staking (empilement de mises au point) et le dodge and burn. Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique (digital noise) et des rayures sur la pellicule sont permises. Les assemblages d'images ne le sont pas. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels. Les images couleur peuvent être converties en monochrome gris. Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de dérivés, ne sont pas autorisées. Les images utilisées lors de concours de Photographie Nature peuvent être réparties en deux catégories : Nature et Vie Sauvage Les images présentées dans la section Nature satisfaisant à la définition de la Photographie Nature ci-dessus peuvent inclure comme sujet central des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants. Ceci inclut des images dont les sujets se situent dans des environnements contrôlés tels que des zoos, parcs animaliers, enclos rendant les sujets dépendants de l'homme pour leur nourriture. Les images présentées dans la section Vie Sauvage satisfaisant à la définition de la Photographie Nature ci-dessus peuvent être plus amplement définies comme un ou



plusieurs organismes zoologiques ou botaniques existants vivant libres au sein d'un habitat naturel ou adopté. Les paysages, les formations géologiques, les photographies d'animaux en zoo, parc animalier, réserve zoologique ou de toutes espèces zoologiques ou botaniques existantes prises dans des environnements contrôlés ne sont pas acceptées pour les concours dont le thème est la Vie sauvage. La Vie Sauvage ne se limite pas aux animaux. Les insectes, les sujets terrestres ou marins dans des scènes prises dans la nature et les sujets botaniques (y compris les champignons et les algues) saisis de même sont des sujets de la Vie Sauvage acceptables, de même que les carcasses d'espèces existantes. Les images de la Vie Sauvage peuvent être soumises aux salons à section Nature

DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NOIR&BLANC (Monochrome)

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP. Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

FESTIVAL LA GACILLY PHOTO

Club **PHOTO**
La Gacilly



IMAGE
SANS FRONTIERE
WITHOUT FRONTIER

IMAGE SANS FRONTIERE
 IMAGE WITHOUT FRONTIER
 BILD OHNE GRENZE
 BEELD ZONDER GRENS
 IMAGEN SIN FRONTERA
 IMMAGINE SENZA FRONTIERA
 pour la promotion de l'Image photographique de qualité
 for the promotion of quality photography

ISF LABEL

Image Without Borders brings together the best photographers worldwide

- Without geographical boundaries
- Without artistic border
- Without technological frontier
- Without Ideological border

for the outstanding exchanges of art works

and the creation of bridges of real love and friendship among artists.

Acceptances in salons with labels ISF are doubled for relevant ISF distinctions.

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.

Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers worldwide.

For information on membership and the many services and activities of PSA, contact:

psa
 PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
 8241 S. Walker Avenue, Suite 104
 Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
 E-mail: hq@psa-photo.org
 Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
 This salon has received the High Patronage of FIAP

2019/154

Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
 et clubs affiliés sur les cinq continents.
 National federations and associations, regional associations
 and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
 World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
 comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.
 Acceptances obtained in this salon
 are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general
 70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

FESTIVAL LA GACILLY PHOTO

